

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-03-10

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Aménagement intérieur « Accueil de loisirs »

Lot n°1 Maçonnerie - Gros œuvre - Cloisons – Faux-plafonds –
carrelages - Faïences

AVENANT N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour l'Aménagement intérieur « Accueil de loisirs » Lot n°1 Maçonnerie - Gros œuvre - Cloisons – Faux-plafonds – carrelages - Faïences avec l'Entreprise 3P CONSTRUCTION dont le siège se situe 41, allée des Erables - 04200 SISTERON il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

Montant initial du marché public :

Montant HT: 44 852,97 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC: 53 823,56 €

Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet les travaux complémentaires à réaliser à la demande du Maître d'ouvrage comprenant :

- Travaux supplémentaires de maçonnerie carrelages et divers dus à l'augmentation de la démolition
- Ajout d'une murette en placoplâtre pour la protection de la trémie de l'escalier (à la demande du Maître d'ouvrage)
- Réalisations de socle béton pour le scellement de l'escalier métallique et d'une tranchée extérieure

■ Incidence financière de l'avenant :				
L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : (Cocher la case correspondante.)				
		Non		Oui

Montant de l'avenant :

Montant HT : 3 278,20 €
 Taux de la TVA : 20%
 Montant TTC : 3 933,84 €

% d'écart introduit par l'avenant : + 7,36 %

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 48 131,17 €
 Taux de la TVA : 20%
 Montant TTC : 57 757,40 €

DÉCIDE

ARTICLE 1: de signer l'AVENANT N°1 avec l'**Entreprise 3P CONSTRUCTION**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence et à l'Entreprise 3P CONSTRUCTION.

Fait à Sisteron, le 9 avril 2025 Pour copie conforme Le Maire, D. SPAGNOU